



Dossier du BHI N° S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE No. 14/2006

26 janvier 2006

CATALOGUE DE CARTES EN LIGNE

Références : a) LC N° 64/2005 du 21 juin 2005
b) LC N° 111/2005 du 3 novembre 2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le BHI souhaite remercier les 10 Etats membres suivants qui ont fourni des commentaires, comme demandé dans les lettres mentionnées en référence : Argentine, Chili, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Ukraine et Royaume-Uni. Ces commentaires sont joints en annexe A.

Le BHI tiendra compte des commentaires formulés lorsqu'il commencera à préparer les détails techniques relatifs à ce catalogue. La structure de base du catalogue consistera à montrer toutes les ENC disponibles, les RNC disponibles lorsqu'il n'existe pas d'ENC ainsi qu'une liste des cartes papier que les Etats côtiers imposent d'emporter en tant que dispositif de secours¹. Le sous-comité NAV, au paragraphe 6.30 du document NAV51/19, Rapport du Comité de la sécurité maritime, a recommandé que les Etats membres de l'OMI en consultation avec leurs autorités hydrographiques pertinentes, soient invités à communiquer à l'OHI les cartes papier, à l'intérieur de leurs eaux territoriales, de nature à former « un portefeuille approprié de carte papier à jour » devant être utilisées en tant que dispositif de secours. L'on espère que cette recommandation sera approuvée par le MSC lors de sa 81^e session de mai 2006 et il est demandé aux EM, conjointement avec leurs MSA, d'envisager la préparation de cette liste, dans l'hypothèse où celle-ci n'existerait pas déjà.

Le BHI présentera un rapport initial sur le développement technique du catalogue au groupe de correspondance sur les ECDIS, groupe créé par le sous-comité NAV qui se réunira au BHI du 20 au 22 février, ainsi qu'à la 52^e session de NAV en juillet 2006. Le BHI tiendra bien évidemment les EM informés des progrès relatifs à cette question qui devrait être terminée en 2007. Il est demandé aux EM de communiquer au BHI (info@ihb.mc) les coordonnées d'un point de contact technique qui pourra être consulté pendant la préparation du catalogue.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

¹ En cas de a) défaillance d'un seul ECDIS utilisant les ENC ou b) d'un ECDIS utilisé en mode RCDS.

Réponses à la LC111 – Catalogues de cartes en ligne

Argentine :

Je vous informe que ce Service souhaite formuler les commentaires suivants :

Sous-catalogue d'ENC :	Aucun commentaire
Sous-catalogue de RNC :	La couverture doit être totale, c'est-à-dire toutes les cartes matricielles proposées par l'Etat membre.
Sous-catalogue de cartes papier :	doit comprendre uniquement toute la série de cartes avec couverture nationale, proposées par l'Etat membre.

Chili :

Le Service (SHOA-Chili) soutient les travaux effectués par le BHI en vue de développer un catalogue en ligne pour les ENC, les RNC et les cartes papier.

France:

Ce catalogue électronique devrait être envisagé comme le résultat d'une application type SIG (système d'information géographique) encapsulée sur le site de l'OHI. Il pourrait respecter le sommaire suivant :

1. Introduction.
 - a. Rappel du contexte et des recommandations du 51^e OMI/COMNAV;
 - b. Rappel des termes de SOLAS;
 - c. Rappel des modes de secours : 2^e ECDIS (et ENC), ou ECDIS utilisé en mode RCDS, avec jeu approprié de cartes papier;
 - d. Quelques définitions : carte, traversée prévue, officiel, réglementaire, etc. ;
 - e. Acronymes : ECDIS, RCDS, etc.
2. Objet du catalogue :
 - a. Résumé ;
 - b. Caractère réglementaire ², *mais le capitaine reste responsable.*
3. Domaine et limites d'utilisation du catalogue.
 - a. Fonctions assurées :
 - navigation hauturière sur cartes marines officielles, suffisantes pour la traversée prévue;
 - navigation le long de l'itinéraire prévu pour pouvoir rejoindre en toute sécurité, un ou plusieurs lieux d'embarquement du pilote;
 - navigation en toute sécurité dans les passages resserrés (exemple Pas de Calais)
 - b. Limites d'utilisation :
 - Les cartes marines doivent être à jour; elles s'utilisent accompagnées des instructions et documents nautiques associés.

² Par exemple dans les eaux françaises, les cartes marines utilisées (ENC, ou papier) doivent être officielles, être tenues à jour et d'une échelle et couverture suffisantes pour permettre le type de navigation envisagée. Clarification préalable des prescriptions d'emport de cartes par l'Etat du pavillon et par l'Etat côtier à effectuer, et vérification de la comptabilité et de la cohérence.

4. Contenu
 - a. Sources, bases de données (catalogues utilisés ³, dispositifs de séparation de trafic, passages resserrés, principaux ports, etc.)
 - b. Cartes (INT, ENC, RNC) et les différentes catégories
 - c. Algorithmes utilisés :
 - i. Pour la définition et le tracé de route ;
 - ii. Pour l'identification des principaux ports et passages resserrés ;
 - iii. Pour l'extraction des cartes par catégorie, selon le voyage, les ports de déroutement et les zones sensibles traversées (typologie à définir).
5. Mise à disposition du catalogue et utilisation
 - a. Accès au site BHI ⁴ ;
 - b. Tracé du voyage ⁵ ;
 - c. Extraction automatique du catalogue réglementaire correspondant au « jeu approprié de cartes papier » à utiliser comme backup ;
 - d. Enregistrement possible d'un fichier résultats avec liste des cartes, sources et catalogues de référence, et si possible renvois vers sites pour commande de cartes.
6. Mise en œuvre, maintenance et disponibilité du service.
 - a. Période d'essai ;
 - b. Gestion de la configuration des catalogues, des sources et du logiciel et des différents algorithmes ;
 - c. Mise en place de l'outil et des systèmes ou équipements associés pour un service répondant à des exigences opérationnelles ⁶.

Japon :

A la suite de l'examen du projet de catalogue de cartes en ligne en Annexe C à la LC N° 64/2005, nous proposons que les 3 entrées suivantes soient ajoutées dans le sous-catalogue d'ENC :

- Numéro de l'Édition
- Date de la mise à jour
- Numéro de la mise à jour

Par ailleurs, nous proposons d'ajouter un croquis en miniature de l'ENC dans l'ENC et/ou le sous-catalogue des cartes papier en tant qu'option afin que les utilisateurs puissent voir la couverture ou la topologie simplifiée de chaque cellule ENC.

Pays-Bas :

Suivent les commentaires des Pays-Bas sur la création d'un catalogue de cartes en ligne de l'OHI. Ces commentaires ont été communiqués aux Autorités de la sécurité maritime des Pays-Bas.

1. Les Pays-Bas sont favorables à la création d'un catalogue de cartes en ligne de l'OHI.
2. Les Pays-Bas pensent que le catalogue du site Web de l'OHI devrait donner un aperçu complet de toutes les publications nautiques officielles (SOLAS-OHI) et ne pas se limiter aux cartes. Ceci pourrait entraîner un changement d'appellation du catalogue.

³ Hiérarchie des catalogues utilisés à établir : pour les cartes papier, privilégier les catalogues INT des Commissions Hydrographiques Régionales.

⁴ Annoncer un message de mise en garde : l'OHI est une organisation consultative, et les résultats obtenus revêtent un caractère « réglementaire » dans l'esprit mais qu'il appartient au capitaine de toujours apprécier la valeur et la pertinence du contenu.

⁵ Fonctions type SIG.

⁶ A définir : 24h/24h, redondance, temps moyen de répartition de la fonction, etc.

3. Les Pays-Bas pensent que le catalogue du site Web devrait comprendre des liens vers les sites Web des SH/RENC nationaux et ne pas contenir les détails des produits. Ces derniers doivent être présentés sur les sites Web des SH nationaux. Il serait ainsi possible d'éviter la double tenue à jour des détails des produits (sites Web nationaux et site Web de l'OHI). Pour normaliser les données à fournir sur les sites Web des SH nationaux, les spécifications provisoires constituent un bon point de départ et peuvent nécessiter un développement ultérieur.

Norvège :

Le SHN participe aux travaux en cours du groupe de correspondance sur les ECDIS avec notre MSA.

Pérou :

Souhaite vous informer que la Direction d'Hydrographie et de Navigation approuve le développement d'un Catalogue en ligne, ainsi que des sous-catalogues et attributs proposés pour les cartes électroniques, matricielles et papier, respectivement.

De la même manière, la Direction a entrepris les travaux correspondant aux cartes côtières de la couverture péruvienne, à la fois les cartes électroniques de navigation (ENC) et les cartes papier, en tenant compte des spécifications énoncées dans l'Annexe C de votre lettre circulaire N° 64/2005.

Pologne :

Le Service hydrographique de la marine polonaise (HOPN) est favorable à l'idée de créer un catalogue en ligne d'ENC, de RNC et de cartes papier emportées comme back-up.

Aucun commentaire sur le projet de spécifications provisoire.

Si ce projet est mis en œuvre, nous soumettrons les métadonnées qui constituent les ENC et cartes papier polonaises.

Ukraine :

En réponse aux lettres circulaires du BHI N° 111/2005 et 64/2005 concernant le projet de spécifications d'un catalogue de cartes mondial basé sur Internet, fourni par l'OHI pour le compte de ses Etats membres, le Service hydrographique nationale d'Ukraine a décidé de soutenir le développement d'un catalogue en ligne de cartes des Etats membres de l'OHI pour les catégories d'ENC et de cartes papier et n'a aucune objection à formuler à l'encontre de la spécification susmentionnée.

Royaume-Uni :

Le SH du RU accueille avec satisfaction la production d'un catalogue de cartes en ligne, notamment dans la mesure où celui-ci rattachera l'utilisation des ENC avec l'utilisation des RNC et des cartes papier.

Nous souhaiterions souligner le fait que, si le catalogue doit présenter une réelle valeur pour l'industrie maritime, il est essentiel qu'il soit tenu à jour conformément aux changements intervenus dans les produits. Nous tenons donc à souligner l'importance de disposer d'un mécanisme de tenue à jour automatique qui puisse traiter de multiples formats d'introduction de données au fur et à mesure de leur mise à disposition.

A l'appui du point de vue du groupe de correspondance du sous-comité, nous suggérons que les spécifications du catalogue soient considérablement simplifiées afin de les rendre exploitables, étant donné qu'il semble y avoir trop d'attributs associés aux RNC et aux cartes papier.

Si cela est requis, le SH du RU peut fournir au BHI les fichiers csv de son catalogue sur une base hebdomadaire, afin de s'assurer que la mise à jour des informations relatives à ses produits/services soit toujours disponible.